



FIP *Avantage* PME III

Jusqu' à
22%

de réduction d'impôts sur l'investissement*

Dans le cadre d'un blocage des parts pendant 8 ans et jusqu'à 10 ans sur décision de la société de gestion, soit jusqu'au 30/06/2021 au plus tard.

*Réduction plafonnée à 2.640 € pour un célibataire, 5.280 € pour un couple.

Un environnement fiscal optimisé

Ce dispositif d'épargne collectif a pour ambition de mobiliser l'épargne au bénéfice des entreprises régionales et de soutenir leur développement, tout en constituant pour les souscripteurs une opportunité de placement attractive et une fiscalité immédiatement avantageuse.

A l'entrée
22%

de réduction d'Impôt sur le Revenu

dans une limite de souscription de 12.000 € pour un célibataire et de 24.000 € pour un couple marié ou pacsé soumis à une imposition commune.

soit une économie d'impôt maximale de 2.640 € pour un célibataire et de 5.280 € pour un couple marié ou pacsé.

A la sortie

Une exonération d'impôt sur les plus-values et les revenus perçus

hors prélèvements sociaux

Le bénéfice du régime fiscal de faveur est octroyé dans le cadre d'un blocage des parts pendant 8 ans pouvant aller jusqu'à 10 ans sur décision de la société de gestion, soit jusqu'au 30/06/2021 au plus tard.

60% *d'investissement dans des PME non cotées*

Le Fonds a vocation à financer le développement de PME non cotées disposant de projets de croissance structurés et portés par une équipe expérimentée.

Absentes des marchés actions réglementés, ces PME sont moins affectées par les turbulences qui peuvent survenir lors de périodes de crise boursière, mais demeurent peu liquides.

Le Fonds privilégiera des projets dans des secteurs résilients, c'est-à-dire dont la société de gestion estime qu'ils offrent une forte capacité de résistance aux ralentissements économiques, tels que la santé (matériel médical, accueil des personnes dépendantes etc...), l'énergie ou encore les technologies matures.

MIDI CAPITAL attire l'attention du souscripteur sur le fait que l'investissement dans un FIP comporte des risques spécifiques et notamment un risque de perte en capital.

40% *d'investissement libre géré de manière opportuniste*

Le solde du portefeuille sera confié à Amilton AM, qui investira en fonction des opportunités du marché, en privilégiant une gestion diversifiée par des investissements réalisés essentiellement en actions ou parts d'OPCVM actions et obligations ou en titres cotés.

Le Fonds se laisse toutefois la faculté d'investir de manière moins volatile, notamment sur des comptes de dépôts, parts ou actions d'OPCVM monétaires ou obligataires etc... si le contexte économique s'avérait moins favorable.



Soutenez la croissance économique de votre région...

L'investissement en fonds propres est le levier de la croissance économique de nos régions.

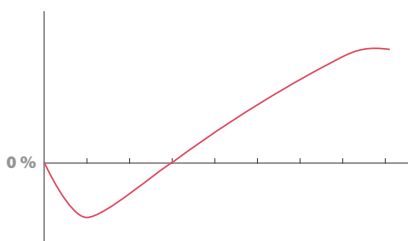
Nous avons sélectionné 4 régions dynamiques (Midi-Pyrénées, Aquitaine, Languedoc-Roussillon, PACA) présentant une diversification économique et sectorielle permettant de lisser les risques conjoncturels.

Ces régions représentent un territoire dense de PME (+320.000 PME), irrigué par un important réseau de centres de recherche et de pôles de compétitivité. Ces régions constituent par ailleurs le premier pôle de croissance français, enregistrant la plus forte progression du PIB en 10 ans. En tête, Midi-Pyrénées avec une croissance de +20,8%, suivi de Languedoc-Roussillon avec un taux de +18,4%, puis PACA à +17,8% et Aquitaine avec +17,4%.

Source : INSEE

...sur le long terme

Les modèles de rendement des fonds de capital investissement, qui ordinairement adoptent une politique d'investissement basée sur le long terme, sont fréquemment représentés sous forme de graphique matérialisant une courbe dite en J.



COURBE EN J :

Graphique théorique sans valeur contractuelle. Vous n'avez pas l'assurance de ne pas connaître de perte en capital.

Cette courbe traduit une baisse de rentabilité du Fonds pendant les trois ou quatre premières années (en raison notamment des frais de gestion, provisions, etc...) suivie généralement d'une reprise entre la cinquième et la septième année, période au cours de laquelle les placements arrivent à maturité et sont valorisés (plus-value latente ou cession).

Un investisseur engagé dans le développement des PME

Etablie à Toulouse, Bordeaux, Montpellier, Nice et Paris, Midi Capital dispose d'une forte présence dans le grand sud français et d'un maillage particulièrement fort de sa zone d'investissement. Nous sommes en effet convaincus que la visibilité de notre offre associée à une position d'investisseur leader dans les régions où nous sommes implantés est un facteur clef de performance des fonds.

Cette stratégie de proximité s'inscrit par ailleurs dans le souhait de l'équipe de gestion d'entretenir une relation directe, *intuitu personae*, avec le chef d'entreprise. Chaque année, nos équipes vont ainsi à la rencontre des chefs d'entreprises, accompagnant dans un souci de sélectivité moins de 5% des projets étudiés.

Nominée pour le prix de la meilleure équipe de capital développement française en 2009 (Private Equity Magazine / La Tribune), Midi Capital poursuit l'ambition simple d'accompagner des projets entrepreneuriaux de qualité en conseillant le chef d'entreprise à chaque étape de son projet de croissance.

Autres FIP gérés par Midi Capital au 30/06/2010

| Fonds | Millésime | Taux d'investissement en titres éligibles | 1 ^{ère} date de respect du quota de 60% |
|-----------------------|-----------|---|--|
| FIP MIDI CAPITAL 2004 | 2004 | 61,60% | 31/12/2006 |
| FIP AVANTAGE PME I | 2008 | 76,40% | 30/04/2011 |
| FIP AVANTAGE ISF | 2009 | 27,07% | 30/04/2011 |
| FIP AVANTAGE PME II | 2009 | 31,10% | 30/04/2011 |
| FIP MEZZANO | 2009 | 17,60% | 31/12/2011 |

Les informations mentionnées dans cette brochure sont données à titre indicatif et présentent un caractère général. Elles ne constituent pas un conseil en investissement, qui suppose une évaluation préalable de chaque situation personnelle au regard, notamment, des conséquences du plafonnement global des réductions d'impôts institué par la loi de finances pour 2011 (18.000 euros et 8% du montant du revenu imposable).

Tél : 05 62 25 92 46 **Fax :** 05 62 25 91 21

11-13, rue du Languedoc BP 90112

31001 Toulouse Cedex 6

www.midicapital.com

Caractéristiques Générales

Société de gestion : MIDI CAPITAL GP 02-028

Souscription minimale : 1 part soit 500€

Dépositaire : CACEIS Bank

Valeur d'une part : 500€

Durée de blocage des rachats : les rachats sont bloqués jusqu'au 30 juin 2019, sauf cas exceptionnels autorisés et pourront l'être jusqu'au 30 juin 2021 sur décision de la société de gestion.

Période de commercialisation : jusqu'au 29 décembre 2010 (prorogable jusqu'au 31 décembre 2010 12 H) au plus tard

Période de souscription : jusqu'au 30 août 2011

Avertissement de L'AMF

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de huit (8) années à compter de la fin de la période de souscription (soit jusqu'au 30 juin 2019) sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. La durée de blocage peut aller jusqu'à 10 ans (soit jusqu'au 30 juin 2021).

Le Fonds d'Investissement de Proximité (FIP), est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce FIP décrits à la rubrique « profil de risque » de la notice d'information.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détenez et de votre situation individuelle.

Tableau récapitulatif des frais de fonctionnement

Conformément à la réglementation le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

Les droits d'entrée

| Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions de parts A | Assiette | Taux barème |
|---|--|--------------------|
| Commission de souscription maximum non acquise à l'OPCVM | Valeur de souscription X nombre de parts | 5% (nets de taxes) |

Frais de fonctionnement et de gestion

L'attention des souscripteurs est attirée sur le niveau des frais maximum auxquels est exposé le Fonds.

| Typologie des frais | Assiette | Taux barème |
|--|---|---|
| Frais récurrents de gestion et de fonctionnement maximum (incluant notamment tous les frais de gestion, de fonctionnement, les honoraires de commissaire aux comptes, les frais perçus par les délégataires). | Montant des souscriptions reçues | 3,7% maximum TTC * pouvant être prélevés sur une base annuelle |
| Frais de constitution du Fonds | Montant des souscriptions reçues par le Fonds | 1,196% TTC maximum (montant des frais réels supportés pour les besoins de la constitution du Fonds) |
| Frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations (incluant tous les frais et honoraires d'intermédiaires, de courtage, d'apporteurs d'affaires, d'études, d'audits, d'expertises, de contentieux et d'assurances liés à l'étude d'opportunités d'investissements, à l'acquisition, au suivi ou à la cession des investissements du Fonds, ainsi que tous droits et taxes pouvant être dus à raison ou à l'occasion de ces acquisitions, suivis ou cessions d'actifs en portefeuille) | Frais réels | Frais réels plafonnés à 0,59 % TTC de l'actif net du Fonds par an |
| Frais de gestion indirects liés aux investissements dans des parts ou actions d'autres OPCVM ou de fonds d'investissement (frais de gestion indirects réels et droits d'entrée et de sortie acquittés par l'OPCVM) | Actif net du Fonds | 1% TTC maximum |

Les taux et assiettes des frais de fonctionnement et de gestion retenus dans le tableau susvisé sont identiques à la fin de vie du Fonds.